

La Directive Européenne 2022/2555 NIS2 vise à renforcer la cybersécurité des infrastructures critiques en Europe en élargissant son champ d'application pour inclure de nouveaux secteurs.

Objectif principal : améliorer la protection contre les cybermenaces en imposant des mesures de sécurité renforcées et en favorisant une approche proactive pour identifier et atténuer les risques.

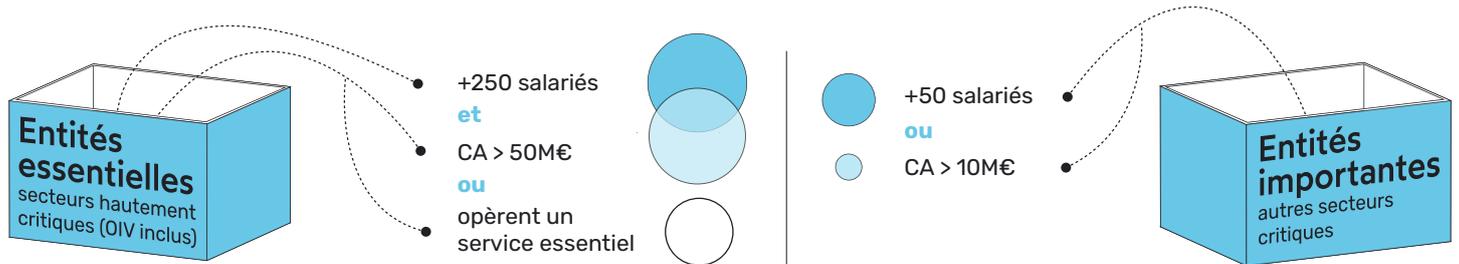
18 octobre 2024

📅 Entrée en vigueur de la loi transposée en droit français par l'ANSSI.

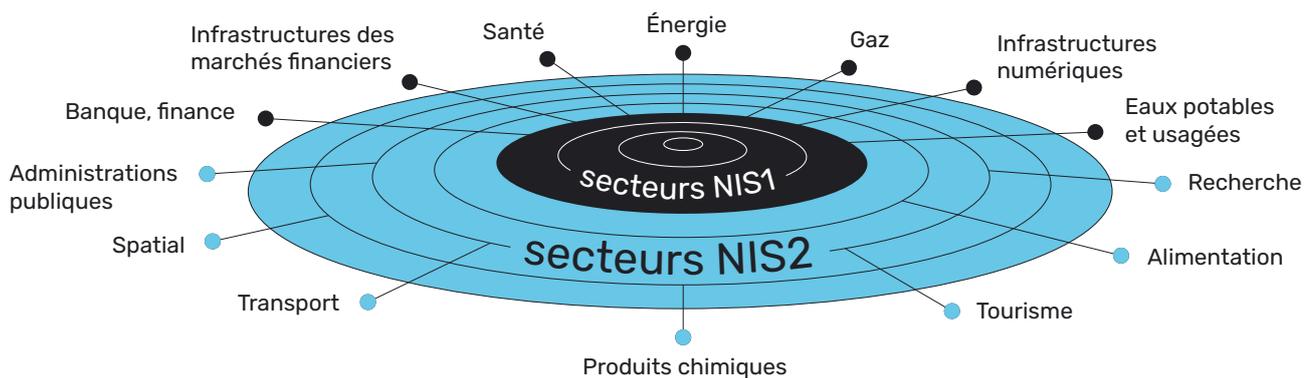
17 avril 2025 au plus tard

📅 Établissement d'une liste précise des entités essentielles et importantes par les Etats membres.

15000 entités concernées en France



Secteurs d'activité : périmètre élargi



3 obligations



Les solutions Oodrive répondent à l'ensemble de ces obligations ainsi que les exigences techniques de l'ANSSI via la norme ISO 270001 et la qualification SecNumCloud.

Amendes

Pour les entités essentielles

▶ 10M€ ou 2% du CA mondial total.

Pour les entités importantes

▶ 7M€ ou 1,4% du CA mondial total.

Sanctions morales

Responsabilité des dirigeants et cadres de l'entreprise engagée

▶ Interdiction temporaire de l'exercice de fonctions de direction par une personne physique ayant le niveau de directeur général ou de représentant légal.